

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS Municipalité Val-David En partenariat avec la CDE

1. Le soussigné,

Nom de l'entreprise:		
NEQ : (Numéro entreprise du Québec)		
Nom du promoteur :		
Adresse de l'entreprise: *(si non disponible celle du promoteur)		
Ville :	Code postal :	
Tel :	Cell :	Courriel :
Usage interne		
Preuves d'identité (2) : Usage interne	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Preuves RENA ET CLICSÉCUR : Usage interne	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2. Avec comme activité(s): _____

3. Désire par les présentes, soumettre une demande de financement dans le cadre du Fonds de soutien à l'entrepreneuriat de la municipalité de Val-David

La Corporation, après analyse de votre dossier, se réserve le droit de déterminer le montant et le type de l'aide financière.

A. Le financement sollicité est destiné aux fins suivantes:

B. Le projet vise à créer ou sauvegarder _____ emploi(s) permanent(s) direct(s) au sein de l'entreprise dont _____ à temps plein et _____ à temps partiel.

C. Les dirigeants de l'entreprise sont : (les dates de naissance et N.A.S ne sont pas à remplir pour les demandes au fonds de Partenariat et au fonds d'aide aux entreprises d'économie sociale)

Nom	Date de naissance	N.A.S.	Poste occupé

e) Aucun associé de l'entreprise, actionnaire, administrateur ou cadre de la corporation, selon le cas qui se présente, ni le demandeur personnellement n'est une personne intéressée, c'est-à-dire un administrateur ou employé de la Corporation, le conjoint, le père, la mère, ni l'enfant, le frère, la sœur ou leur conjoint d'un administrateur ou employé de la Corporation, sauf:

f) Il n'y a présentement aucun litige en cours ou prévu, ni aucune procédure devant quelque tribunal, et il n'y a plus aucun jugement non suivi d'exécution rendu contre le demandeur, sauf:

4. Le demandeur consent à participer à une évaluation des pratiques de développement durable. Voir annexe I

5. Le demandeur consent à ce que la Corporation de la MRC des Laurentides et tout autre organisme impliquée ou à être impliquée auprès de toutes les personnes, entreprises ou organismes, procède aux enquêtes qu'ils jugent nécessaires, afin de prendre sa décision.

6. Le demandeur convient que tous les renseignements et documents requis par la Corporation devront être soumis avant que la demande de financement puisse être prise en considération.

7. Le demandeur consent à ce que la Corporation agisse en tant que représentant du demandeur et échange des informations confidentielles sur le projet afin d'effectuer les premières démarches auprès d'organismes, d'institutions financières et tous autres organismes de crédit dont l'intervention financière dans le projet serait jugé pertinente. Dans tous les cas, le choix du créancier partenaire au projet devra être approuvé préalablement par le demandeur.

8. Le demandeur convient de payer par chèque ou argent comptant les frais d'ouverture de dossier, non remboursables, lors de la signature de ce présent formulaire à raison de :

150 \$

9. Le demandeur consent à ce que son entreprise ou organisme soit soumise à une évaluation en matière de développement durable et s'engage à collaborer à la mesure incitative au DD.

Pour : _____
Nom de la société

Date

Signature et titre

Date

Signature et titre

Annexe I

Mesure incitative au développement durable (DD)

Conformément aux priorités du plan conjoint stratégique et durable MRC-CORPORATION, la Corporation s'est doté d'incitatifs à instaurer des pratiques concrètes de développement durable (DD) dans les entreprises ou organismes qu'il soutient financièrement.

Ainsi, tout projet présenté à la Corporation, pour avoir accès à ses programmes, devra se soumettre à un processus d'évaluation et de sensibilisation en matière de développement durable. Deux types processus sont disponibles (simple ou avancé). Le choix sera déterminé en fonction de la nature de l'entreprise ou de l'organisme.

Lorsque l'entente de financement est dument signée, le Corporation fait parvenir au demandeur un questionnaire de qualification à remplir et à lui retourner. La conseillère en développement durable en prend connaissance et convoque le demandeur à un entretien afin de rédiger un protocole d'engagement de ce dernier.

L'évaluation de l'entreprise se fait lors d'une rencontre entre le promoteur et la conseillère DD.

L'entreprise ou l'organisme recevra, au terme du processus, un rapport sur ses pratiques courantes en DD. Celui-ci inclura une qualification et des recommandations. L'entreprise devra, ensuite s'engager à améliorer sa performance.